**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Le plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes est sur les rails : 65 nouveaux projets à l’horizon 2024**

On dénombre plus de 120 féminicides dans notre pays depuis 2017, dont 21 depuis le 1er janvier de cette année. Wivine, Marie-Paule, Jessika, Valérie, Emine, Fatma…et les autres ont toutes été assassinées parce qu’elles étaient des femmes.

La situation des violences intrafamiliales s’est par ailleurs malheureusement exacerbée pendant la crise sanitaire. La ligne d’écoute « violences conjugales » a ainsi vu ses chiffres d’appels tripler durant la première vague de confinement et ces derniers restent aujourd’hui doublés par rapport à la période d’avant crise.

Depuis le début de la législature, les Ministres francophones des Droits des femmes et les différents niveaux de pouvoir ont décidé d’unir leurs forces et de travailler ensemble pour améliorer les droits des femmes avec une priorité d’agenda : faire reculer les violences faite aux femmes.

Au-delà des mesures ponctuelles déjà prises en la matière, les Ministres des Droits des femmes, Christie Morreale, Bénédicte Linard et Barbara Trachte viennent de lancer le plan intra-francophone 2020-2024 de lutte contre les violences faites aux femmes. 65 mesures et projets y ont été identifiés pour la législature.

Parmi celles-ci figurent notamment la volonté de généraliser les animations d’éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective (EVRAS) dans les écoles, la récolte de données qualitatives et quantitatives, notamment à des fins de recherche, la mise en place d’un pôle de formation spécifique à la thématique des violences, le lancement de vastes campagnes d’information et de sensibilisation, l’ouverture de places d’accueil complémentaires ou encore de nouvelles formules de logement pour les victimes, etc.

Ce plan constituera la contribution des entités francophones au futur Plan national de lutte contre les violences de genre. Ce dernier a en outre été élaboré avec la participation de la société civile puisqu’une centaine de structures de terrain ont été consultées et ont permis de fixer les lignes directrices de cette feuille de route. La société civile continuera par ailleurs d’interagir sur ce plan puisqu’elle sera représentée au comité de suivi et d’évaluation du projet.

Pour les Ministres :

Pour Bénédicte Linard, ministre des droits des femmes et vice-présidente du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: « Les choses bougent en Belgique en matière de droits des femmes. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on avance sur plusieurs fronts, avec les compétences qui sont les nôtres, c’-à-d au niveau de la sensibilisation, les formations, l’information et l’amplification des campagnes notamment auprès des hommes… Ce travail en amont déconstruit les préjugés et informe, mais soutient également les acteurs de terrain dans leur travail quotidien. Ces plans et actions concrètes complémentaires et concertées permettent de resserrer les mailles afin de ne plus rien laisser en matière de violences faites aux femmes »

Barbara Trachte, ministre-Présidente de la COCOF, en charge des droits des femmes : « Ce plan ambitieux, qui s’articule également avec le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, se démarque par sa transversalité et sa cohérence entre les différentes entités. Parmi les priorités communes, celle de la généralisation de l’EVRAS en milieux scolaire et extra-scolaire me semble essentielle en tant que politique de prévention face à la violence faite aux femmes. C’est pourquoi nous travaillons notamment sur un référentiel commun par niveau d’âge et d’enseignement, sur une labellisation des opérateurs pouvant mener des animations EVRAS dans les écoles, sur le renforcement des formations des animateurs EVRAS et d’achat de matériel didactique ».